

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>29</b>
<b>Convocations :</b>	<b>3 AVRIL 2026</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaine GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE  
Mme Niswat ABDOURAZAKOU  
M. Mohammed DERGHAM  
M. Stéphane FERRAND  
M. Pierre GONNEVILLE  
Mme Elise RIDEL

Pouvoir à M. Clément THEODORE  
Pouvoir à Mme Laurence RENOU  
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER  
Pouvoir à Mme Adeline POLLET  
Pouvoir à M. Valentin DUCEPT  
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Formation des élus

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-12 et suivants,

Considérant :

Que chaque conseiller municipal a droit à une formation adaptée à ses fonctions,

Que ce droit à la formation se manifeste notamment par le vote d'une délibération, dans les 3 mois suivants l'installation de l'assemblée, qui fixe les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus,

Que la formation des élus est un élément fondamental du développement de la démocratie locale,

Il vous est proposé:

- l'inscription d'un budget annuel de 18 000 € en faveur de la formation des élus

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE